

FORMATION DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL **PROJET PEDAGOGIQUE**

I- LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES FONDAMENTAUX POUR LE DEAES

La mission du GRETA NORD ISERE et de sa filière formations sociales est de développer l'autonomie et la responsabilité des apprenants, de faciliter leur intégration professionnelle et sociale et de favoriser leur promotion professionnelle.

Notre objectif est de permettre une meilleure intégration sociale par l'adhésion à des valeurs fondamentales : citoyenneté, respect de l'autre, solidarité, tolérance, prise en compte de la diversité.

Le projet pédagogique du Greta Nord Isère pour le DEAES s'appuie sur les principes suivants :

- Privilégier l'articulation entre théorie et pratique en renforçant la collaboration entre sites qualifiants et établissement de formation,
- Appuyer l'ensemble de la formation sur une pédagogie active et participative,
- Interroger la pratique, donner du sens au travail des apprenants par l'apport de connaissances théoriques indispensables au repérage et à la compréhension de leur action,
- Développer les capacités d'observation et d'analyse dans le cadre professionnel,
- Privilégier l'accompagnement individuel et la guidance pédagogique,
- Mettre en œuvre une organisation modulaire prenant en compte les acquis d'autres diplômes du travail social, ou proches du secteur, par le biais d'allègements et de dispenses de modules, mais aussi par le biais de la validation des acquis de l'expérience.

Le métier d'accompagnement éducatif et social et l'exercice professionnel

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités, potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie. Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social. Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Cadre réglementaire

Le décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 est relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles. Il vient en remplacement du décret n° 2016-74 en date du 29 janvier 2016 portant création du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

En référence aux articles 7 et 8 du présent arrêté, le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités telles que définies à l'annexe I «référentiel professionnel» du présent arrêté.

Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire.

Durée et contenu de la formation

- **Durée totale** : 1 407 h sur 10 à 24 mois

Modalités : la formation peut être délivrée à distance en tout ou partie, hormis les périodes de stage.

- **Formation théorique** : 546 h + 21 h consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2 (AFGSU 2)

Contenus :

Domaines de formation (cf. contenu à l'annexe III « Référentiel de formation ») :

DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » (112 h)

DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » (91 h)

DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » (105 h)

DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » (147 h)

DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » (91 h)

- **Formation pratique** : 840 heures

Répartition de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences :

- Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures est répartie sur deux stages au moins couvrant les cinq blocs de compétences.
- Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider. Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique s'élèvera à 168 heures. En parcours partiel, le stagiaire devra effectuer à minima un stage dont la durée varie en fonction du nombre de blocs à acquérir.
- Les apprenants en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant et portant sur l'ensemble des compétences à valider par l'apprenant.

La formation pratique donne lieu à une évaluation par les sites qualifiants et chaque stage doit faire l'objet d'une évaluation qui se déroule selon les modalités suivantes :

- Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance : Une convention est conclue entre le site qualifiant et l'établissement de formation qui précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil de l'apprenant.
- Un référent professionnel est désigné pour chaque stage, le Greta Nord Isère s'assure qu'il détient les compétences nécessaires à l'encadrement du stage. Il a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil et l'établissement de formation. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire. Au terme du stage, il remplit la grille d'évaluation de stage.
- Un temps de suivi et de bilan de stage est programmé par l'établissement de formation sur le lieu de stage ou l'établissement en présence de l'apprenant, du référent professionnel et du formateur référent / responsable de formation.

Evaluation des compétences

L'évaluation des compétences acquises par les candidats est effectuée tout au long de leur parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages, selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de certification porté à l'annexe II.

Aménagement des épreuves pour les candidats présentant un handicap

Le DECRET N°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres candidats, les candidats aux examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles susvisé bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation

Validation des blocs de compétences

Le référentiel de certification est organisé par bloc de compétences, correspondant aux cinq domaines de formation.

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

- Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences
- Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence en annexe I. L'établissement de formation propose des adaptations pédagogiques aux candidats qui n'ont pu acquérir toutes les compétences lors des périodes de formation pratique.

Dans les cas où tous les blocs de compétences ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les blocs acquis

Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif.

Obtention du diplôme

- Avoir validé l'ensemble des épreuves et acquis l'ensemble des compétences du DEAES.
- Délivrance du diplôme sous réserve de l'obtention de l'AFGSU Niveau 2.

La formation est sanctionnée par un **diplôme d'Etat** délivré par le ministère chargé de la Solidarité.

II- LES MOYENS PEDAGOGIQUES CHOISIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION DEAES

Le GRETA Nord Isère propose différents types de parcours, en fonction du profil du candidat :

- Pour un candidat **en formation initiale ou continue** ne bénéficiant pas de dispense, le parcours de formation comportera 546 heures de formation théorique, auxquelles seront ajoutées 21H d'AFGSU de niveau 2 et une formation pratique de 840 Heures. Cette voie de formation est proposée principalement à des candidats en reconversion professionnelle ou à des demandeurs d'emploi en recherche de qualification professionnelle dans le secteur de l'aide à la personne.
- Pour un candidat **en situation d'emploi** d'accompagnant éducatif et social, le parcours de formation comportera 546 heures de formation théorique, auxquelles seront ajoutées 21H d'AFGSU. Le candidat devra effectuer une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant hors employeur ou chez le même employeur dans un autre service et portant sur l'ensemble des compétences à valider.
- Pour un candidat **ayant suivi un parcours complet et ayant échoué à la certification d'un ou plusieurs domaines de formation**, une évaluation sera mise en place pour déterminer s'il y a lieu d'effectuer un parcours de formation complémentaire et/ou un stage complémentaire en vue d'une nouvelle présentation à la certification.
- Pour un candidat ayant présenté le diplôme **par la voie de la VAE, n'ayant pas validé la totalité du diplôme**, et souhaitant poursuivre par la voie de la formation, le GRETA Nord Isère élabore un parcours post VAE personnalisé ; pour cela il s'appuiera sur les notifications du jury précisant les connaissances, aptitudes et compétences à acquérir.

Nos méthodes pédagogiques

Les choix de notre projet pédagogique reposent sur la pédagogie positive. Le stagiaire au-delà d'être acteur de sa formation en devient l'auteur.

Cette approche vise à s'assurer que les objectifs du référentiel ont été atteints, par l'un et l'autre des espaces de formation : le site qualifiant (la structure d'accueil) et le centre de formation.

- La formation est organisée selon une articulation permanente entre formation pratique et formation théorique pour favoriser la construction d'une identité professionnelle.
- Tout au long du cursus, l'expérience de terrain, l'acquisition en formation de savoirs et savoir-faire et le projet professionnel de la personne sont mis en relation pour créer une véritable dynamique de formation.
- Les séquences de formation sont basées sur l'interactivité entre les intervenants et l'apprenant.

- L'accent est mis sur le projet de professionnalisation de l'apprenant grâce à un accompagnement personnalisé.
- L'apprenant est actif : les apprentissages sont axés sur l'apprenant.
- La formation alterne des méthodes pédagogiques très diversifiées :
 - Cours magistraux suivis de travail en ateliers ; analyses de situations professionnelles et retours d'expérience ; mises en situations ; études de cas ; simulations, en centre de formation, d'activités professionnelles (sur poste de travail en centre de formation) ; visites de structure médico-sociale.
- Un projet de groupe structuré autour d'une thématique du référentiel choisie en début de formation afin de diversifier les approches pédagogiques.
- L'implication des tuteurs de stage ou d'autres professionnels du secteur sera recherchée à travers des participations à des réunions pédagogiques, des participations actives en cours de formation sur des thématiques particulières...

Les axes fondateurs de notre pédagogie :

- L'élaboration d'une responsabilité citoyenne et professionnelle
- Le développement de l'autonomie et l'épanouissement de la personnalité
- L'élaboration d'une logique de compétences
- Un partenariat permanent avec les sites qualifiants
- La mixité et la pluridisciplinarité des équipes pédagogiques du GRETA Nord Isère constituées de professionnels du social et de la santé, d'enseignants et d'intervenants ponctuels sur des thèmes portant sur des aspects spécifiques de la formation
- La participation régulière de nos formateurs et des professionnels partenaires aux jurys de certification organisés à la D.R.E.E.T.S.

Un suivi personnalisé

Par ailleurs, pour garantir la qualification et la promotion sociale des stagiaires, le Greta propose un suivi individualisé en prenant en compte leur parcours personnel et professionnel et en les incitant à se mobiliser dans leur parcours de formation. Nous privilégions également une pédagogie de la réussite qui s'appuie avant tout sur les ressources et les potentiels de chacun des stagiaires.

Un formateur référent est nommé pour chacune de nos formations, il suit les apprenants tout au long de leur formation et les soutient dans ses difficultés d'apprentissage et sociale.

Le référent handicap du Greta Nord Isère peut également être sollicité le cas échéant, soit par l'apprenant directement soit sur conseil du responsable de formation ou du formateur référent.

Dans le contexte social et numérique actuel qui fait émerger de nouvelles pratiques et de nouvelles attentes vis-à-vis des organismes de formation, nous proposons autant que possible des modalités pédagogiques interactives innovantes.

- En établissement de formation : des entretiens individuels sont programmés à minima avant chaque bilan (intermédiaire et final) afin de faire le point sur le déroulé du parcours de chaque étudiant.
- En entreprise : le formateur référent accompagne l'apprenant dans sa démarche de recherche de stage et dans son intégration dans l'entreprise.
- Il réalise, avec le référent professionnel, le suivi et l'évaluation des compétences acquises en entreprise au vu du référentiel du DEAES.

Une dynamique de groupe au service d'une dynamique individuelle

Tout au long de la formation, par des méthodes pédagogiques interactives, l'équipe pédagogique favorise une dynamique de groupe au service d'une dynamique plus personnelle.

Cet effet de dynamique de groupe permet à l'apprenant de :

- développer sa capacité d'écoute
- dynamiser son expression personnelle par la prise de parole au sein du groupe

- accepter les différences culturelles, religieuses, ...
- apprendre à s'intégrer dans un groupe pour mieux s'intégrer dans une équipe de travail
- prendre conscience des rôles et limites de chacun.

Le développement de ces capacités permettra au futur AES de faire face aux différentes situations de travail auxquelles il sera confronté.

L'organisation pédagogique

Les formations DEAES sont déployées sur 2 sites : Bourgoin Jallieu et Saint Romain en Gal.

Les modes d'organisation sont prévus pour pouvoir prendre en compte :

- Des parcours personnalisés : candidats bénéficiant de dispenses, candidats en formation post VAE.
- Des parcours complets pour des candidats sous statuts différents : stagiaire/étudiant et salarié en situation d'emploi.
- Des accompagnements à la VAE

La mise en place, l'organisation et le suivi des sessions de formation sont confiés à des coordinateurs de formation ayant en responsabilité un ou deux sites de formation (organisation et logistique) ainsi que les relations avec les partenaires ; ils travaillent en étroite collaboration avec le responsable pédagogique du DEAES.

L'organisation pédagogique s'organise avec une logique de progression dans le temps, l'acquisition des connaissances et des compétences de base étant un préalable à l'approfondissement et à l'accès aux connaissances et compétences de la spécialité. Les modules s'articulent autour de thématiques permettant l'acquisition des compétences selon les référentiels de la formation et de compétences.

Le responsable pédagogique de la formation DEAES anime tout au long de l'année des réunions qui regroupent les équipes pédagogiques. Il participe à la remontée des besoins pour mettre en place le plan de formation des équipes pédagogiques.

Le formateur référent assure un accompagnement personnalisé des apprenants dans leur parcours en établissement de formation et prend des dispositions, en lien avec le responsable pédagogique et le coordinateur de l'action, en cas de difficulté importante rencontré par un apprenant.

Un formateur référent assure également la relation avec les sites qualifiants et effectue les évaluations en entreprise. En cas de difficulté rencontrée par un apprenant dans le cadre de son stage pratique, il étudie, en lien avec le responsable pédagogique et le coordinateur, les solutions à envisager.

- En amont de la mise en place d'une session DEAES :

Un courrier/ courriel est envoyé aux structures employeurs pour les informer de la mise en place d'une session de DEAES et leur proposer des modalités de collaboration (accueil des apprenants/participation jurys/témoignage /transmission des offres d'emploi,..)

Une ou plusieurs rencontres, selon les besoins, est organisée avec l'équipe pédagogique, formateurs et professionnels, pour :

- Définir l'articulation pédagogique entre les domaines de formation
- Mutualiser les interventions intersites
- Définir la progression pédagogique pour chacun des domaines de formation
- Organiser l'alternance : établissement et/ou mise à jour des objectifs de stages
- Établir l'emploi du temps

- Pendant la formation :

Des échanges et des bilans réguliers sont organisés avec l'équipe pédagogique afin de faire le point sur les progressions pédagogiques et le parcours de formation de chaque apprenant et éventuellement de réajuster le parcours.

A chaque retour d'alternance, un échange en groupe sur le retour d'expérience est organisé par le formateur référent de l'action. Chaque apprenant s'exprime sur ce qu'il a vécu. Les objectifs de cet échange sont d'analyser les réussites, de comprendre les difficultés, voire les échecs rencontrés, et de s'entraîner au discours oral sur le retour d'expérience.

Un bilan est effectué à mi-parcours ; il permet une lecture partagée sur le déroulement de la formation, tant sur ses aspects pédagogiques qu'organisationnels et logistiques, les éventuelles difficultés rencontrées par les élèves ou par l'équipe pédagogique, et d'y apporter des solutions.

Deux conseils d'actions sont organisés avant chaque bilan (intermédiaire et final), lors de ce conseil d'actions l'équipe pédagogique fait le point sur la situation de chaque apprenant, un document de synthèse est élaboré et communiqué à chaque apprenant lors d'un entretien de suivi individuel.

- En fin de formation :

Un bilan de fin de formation regroupe toute l'équipe d'encadrement, l'ensemble des apprenants, les prescripteurs.

L'objectif est de faire une évaluation de la session de formation, depuis la sélection jusqu'à la validation finale.

Par ailleurs, les enquêtes de satisfaction remplies par les apprenants font l'objet d'une analyse et de fiches d'amélioration qui sont traitées dans le cadre de la démarche qualité afin d'en tenir compte lors de la mise en place de la session ultérieure.

III- MOYENS MIS A DISPOSITION DES ETUDIANTS POUR PRENDRE CONNAISSANCE DE CE PROJET AVANT LEUR INSCRIPTION EN FORMATION

Le projet pédagogique du GRETA Nord Isère pour le DEAES est disponible sur le site internet du Greta Nord Isère, il est présenté oralement lors des réunions d'information qui sont organisées en amont des démarrages des sessions lors de réunions d'informations.

MODALITES D'INFORMATION AUPRES DU PUBLIC

- Informations sur la formation DE AES sur internet sur le site <https://gretani.fr/formation/diplome-detat-daccompagnant-educatif-et-social-2>
- Par mail : sante.social@gretani.com
- Par courrier postal
- En s'inscrivant aux informations collectives organisées par le Greta via le lien [réunion d'information](#) ou le QR Code :

